

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > [Procès](#) / Les avocats de Vranken veulent choisir leurs juges

Procès / Les avocats de Vranken veulent choisir leurs juges

Par *Anonyme*

Créé le 20/04/2010 10:43

Et Aussi

Url:<http://www.lunion.presse.fr/article/autres-actus/souviens-toi-des-coupes-de-soissons%E2%80%A6>**Titre:**

Souviens-toi des coupes de Soissons...

Url:<http://www.lunion.presse.fr/article/autres-actus/letrange-demarche-du-president-craighero>**Titre:**

L'étrange démarche du président Craighero

FORT dépités de leur « erreur » lors de l'audience de consignation dans le dossier opposant Paul-François Vranken à notre journal (l'union du 3 avril 2010) - erreur « rectifiée » par le président Craighero, ce qui a entraîné une procédure d'inscription de faux en écriture publique dont l'union est la victime ; la demande du procureur de la République au tribunal de Reims de surseoir à statuer sur le fond de l'affaire et l'ouverture d'une enquête préliminaire diligentée par la police judiciaire de Strasbourg-, les avocats de M. Vranken, Mes Brissart et Fedida ont jugé bon d'écrire au procureur général de la cour d'appel de Reims, Jean-François Pascal.

Considérant que l'inscription de faux en écriture publique est « une manœuvre dilatoire » des avocats de l'union, ils demandent purement et simplement au procureur général Pascal de saisir la chambre criminelle de la cour de cassation afin que celle-ci désigne une autre juridiction.

On ne pourrait que se féliciter de cette démarche, qui a le grand mérite de la transparence. Elle évite ainsi les petits conciliabules entre deux portes qui font toujours naître les soupçons... Mais il n'en reste pas moins sur le fond que, dans cette affaire, les avocats de M. Vranken ne veulent ni plus ni moins que choisir leurs juges. Au motif que la mise en cause de l'autorité judiciaire rémoise par les avocats de l'union « crée un climat [...] préjudiciable à l'examen serein des demandes présentées par nos clients ». Une façon habilement détournée de signifier au procureur général Pascal que si l'autorité judiciaire rémoise est évidemment irréprochable, mieux vaudrait tout de même pour eux, en l'occurrence, que le dossier soit dépaycé ! Chacun appréciera.

Un lampiste manipulé

La demande de dépaysement est une procédure légale, que l'union s'est toutefois toujours

refusé à faire dans les procès qui l'opposent à des personnes s'estimant diffamées, ainsi que l'a rappelé l'avocat du journal dans un courrier adressé au procureur général Pascal : « l'union ne peut oublier que votre prédécesseur, lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour, a critiqué de façon extrêmement violente le journal, comme l'a fait le président Boulard lors de l'audience de rentrée du tribunal de grande instance. Ils ont pourtant choisi de maintenir leur confiance en leurs juges naturels dont ils n'ont pas imaginé qu'ils pourraient tenter de « couvrir » un de leurs collègues (ndr, Mario-Louis Craighero) au regard de l'objet de l'inscription de faux régularisée [...] Alors que l'union et ses dirigeants se sont refusés jusqu'alors à tenter de choisir leur juge, il serait inconvenant que les parties civiles (ndr, M. Vranken et Vranken-Pommery), directement bénéficiaires des faux, puissent imaginer le faire. »

L'inscription de faux en écriture publique faite par l'union ne remet absolument pas en cause la probité de la juridiction correctionnelle rémoise dans son ensemble, mais celle du faussaire.

Notre journal a d'ailleurs décidé de ne pas régulariser de plainte au pénal - les faits peuvent recevoir une qualification criminelle - pour ne pas prendre le risque de briser la carrière du jeune greffier, lampiste manifestement manipulé par un magistrat chevronné que nous considérons comme le faussaire.

Guilhem BEAUQUIER

Photos / vidéos

Auteur :

Légende :

Visuel 1:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/region/proces-les-avocats-de-vranken-veulent-choisir-leurs-juges>